



Info-Alerte n° 2108 du 27 février 2020



Les « POURQUOI ? » du Réseau anti-arnaques

Le Réseau anti-arnaques poursuit la rédaction de cette nouvelle rubrique « Pourquoi ? » inaugurée le 30 janvier 2020.

Son objectif est d'exprimer tout simplement quelques interrogations basiques en lien avec le thème des arnaques de la consommation.

Voici une nouvelle série de trois interrogations :

- ⇒ Pourquoi certains articles en promotion sont-ils indisponibles en rayon dès les premières journées ?
- ⇒ Pourquoi les vendeurs de cuisines ou de salons semblent être plus spécialisés dans la vente de rabais exceptionnels que dans celle meubles eux-mêmes ?
- ⇒ Pourquoi le consommateur constate-t-il, à la caisse, que l'erreur de prix est plus souvent en sa défaveur qu'en sa faveur ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)